



## Article 1 : Organisation

L'Aroorace est une course à obstacles organisé par l'association Aroo Ocr Crew. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail : [arooooocrcrew@gmail.com](mailto:arooooocrcrew@gmail.com) ou via la messagerie facebook <https://www.facebook.com/ArooRace/>

Le directeur de course est MADIER Léopold

## Article 2 : règles sanitaires

COVID-19 oblige, le contexte sanitaire actuel nous a amené à prendre un ensemble de mesures en respect des dernières directives administratives en vigueur. Ces mesures ont été pensées dans le but de créer un cadre sécurisant pour accueillir les concurrents, les bénévoles, les partenaires, prestataires et le public dans les meilleures conditions

Une veille permanente de la situation sanitaire et des instructions gouvernementales nous guide pour l'instauration de mesures de protections efficaces et adaptées.

Ce document présente les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 et assurer la sécurité des coureurs, participants, des bénévoles, du public et de toutes les parties prenantes de l'organisation.

Les gestes barrières, le port du masque, ou la présence de gel hydroalcoolique font maintenant partie de notre quotidien. Mais les mesures sanitaires vont évoluer, se renforcer et nous devons nous adapter pour garantir la sécurité sanitaire de chacun.

Voici les grandes lignes des **mesures qui restent malgré tout provisoires**, ce guide étant sujet à de nombreuses évolutions d'ici au 31 Octobre 2021.

### DOCUMENTS DE REFERENCE :

Décisions sanitaires applicables au sport à partir du 30 juin 2021 sur le site du ministère des sports : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-30juin/>

- Le Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives
- Le Protocole sanitaire lors d'événements sportifs se déroulant sur l'espace public
- Le Protocole HCR
- Le tableau des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 juin 2021

Ces directives sont partie intégrante du règlement des courses. Chaque participant, lors de son inscription accepte les termes du règlement et de ce protocole sanitaire.

### PASS SANITAIRE

Compte tenu des dernières directives au 30 Juin 2021, le pass sanitaire sera obligatoire pour tous les coureurs.

Vous devrez présenter l'une de ces 5 preuves sanitaires, soit numérique (via l'application TousAntiCovid) soit papier (à consulter ici : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>)



- Un test PCR ou antigénique datant de moins de 48h ; le QRCode vous sera envoyé par l'organisme qui aura effectué votre test
- Un certificat de vaccination de la 2e dose datant d'au moins 14 jours; le QRCode est disponible via votre compte Ameli, ou via l'organisme de vaccination
- Un certificat de vaccination datant d'au moins 14 jours pour les personnes ayant déjà eu le COVID; le QRCode est disponible via votre compte Ameli, ou via l'organisme de vaccination
- Un certificat de vaccination datant d'au moins 28 jours pour un vaccin à dose unique; le QRCode est disponible via votre compte Ameli, ou via l'organisme de vaccination
- Une preuve de rétablissement : un test PCR ou antigénique positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois. Cette preuve doit être présentée sous forme de QRCode en format papier, sur le téléphone ou via l'application TousAntiCovid.
- **Attention : les autotests ne sont pas acceptés**

- Nous vous conseillons de télécharger l'application TousAntiCovid.ici : [TousAntiCovid](https://www.tousanticovid.fr/)



Vous serez contrôlés à l'entrée sur le site, lors de la récupération des dossards

L'application gouvernementale "TousAntiCovid Verif" calculera automatiquement les délais de la preuve présentée et nous indiquera si celle-ci est valide ou non. C'est ce résultat que nous prendrons en compte conformément à la règle gouvernementale et nous ne pourrons y déroger n'ayant pas accès à vos données.

Une fois autorisé à entrer sur le site, un bracelet indéchirable vous sera remis, vous devrez le garder durant toute la durée de l'événement et le présenter si besoin aux entrées ou lors de contrôles inopinés.

**Attention, aucun dossard ne pourra être récupéré par une autre personne que celle inscrite sur celui-ci, un bracelet vous sera remis pour valider l'entrée dans l'enceinte « coureurs »**

**Aucune inscription sur place sera possible**

**Port du masque :**

- Le port du masque sera exigé à tout moment sauf durant l'épreuve, aussi bien pour les concurrents, bénévoles et public (sous réserve d'autorisation et évolution règlementaire)

Nous demandons aux concurrents de respecter au maximum les règles de distanciations (1 mètre) pendant la course avec les autres concurrents et 2 mètres avec le public.

### Article 3 : Date, horaires et parcours

L'Aroorace se tiendra le 31 Octobre 2021 au lieu dit « la torserie » sur la commune de Mazieres sur Beronne – 79500 Melle.

Les courses suivantes seront disponibles (Tarifs hors frais de plateforme):

**La Challenge :**

+11km / 30 Obstacles Obligatoires : 200 Places ELITES

Départ 8H30, système de pénalités par bracelets : TARIF 35€ avant le 30 septembre, puis 40€ après.

Tous les Départs Elites se feront en contre la montre, un coureur toutes les 30 secondes.

**La grande FUN & RUN :**

+11km : 30 Obstacles = Non-obligatoires / échappatoires : 10 Vagues de 10 personnes.

Départ 11h puis toutes les 10min : TARIF 30€ avant le 30 septembre, puis 35€ après.

Inscriptions par équipe possible (si équipe <10, la vague sera complétée par des coureurs sans équipe)

**La détente FUN & RUN :**

6km : 15 Obstacles = Non-obligatoires / échappatoires sur Tous : 20 Vagues de 10 personnes.

Départ 13H toutes les 10min : TARIF 20€ avant le 30 septembre, puis 25€ après.

Inscriptions par équipe possible (si équipe <10, la vague sera complétée par des coureurs sans équipe)

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 8H30. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Les horaires de vagues peuvent être changées à tout moment suivant le nombre d'engagés ou si les conditions climatiques le nécessitent.

### Article 4 : Condition de participation

4-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à l'Aroo Race n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une licence sportive FFA en cours de validité le jour de la manifestation



OU

- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition ou course à Obstacles en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

#### 4-2 : Catégories d'âge

L'Aroorace est accessible aux personnes majeures uniquement.

#### Article 5 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur notre site internet [www.aroo.run](http://www.aroo.run) ou sur [www.runheure.fr/aroorace-2021](http://www.runheure.fr/aroorace-2021) et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste des inscrits.

Aucune inscription sur place sera acceptée en raison des conditions sanitaires.

#### 5-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

#### 5-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

#### 5-3 : Remboursement

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale ou pour ceux qui auraient souscrit à la garantie annulation de 10€.

Les frais de plateforme ainsi que les frais de la garantie annulation ne sont pas remboursables.

#### Article 6 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

#### Article 7 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.



Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

### Articles 8 : Chronométrage

La société Run'Heure assurera le chronométrage au moyen du logiciel Gmcap Pro et de puces électroniques attachées à la chaussure du coureur. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement et disqualifié automatiquement sans contestation possible. La non-restitution de la puce à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10 euros au concurrent.

### Article 10 : Ravitaillements, consignes et douches

Pour des raisons sanitaires, il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

Nous conseillons les concurrents qui le souhaitent de faire la course en auto-suffisance.

Un point « ravitaillement personnel » sera mis à disposition si nous avons les autorisations, celui-ci se trouvera sur le parcours et accessible 2 fois pour la grande distance.

Pour les mêmes raisons, il n'y aura pas de douches ni consignes de disponible à l'arrivée.

### Article 10 : Récompenses

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille ainsi qu'un lot.

Les résultats de la course Elite seront disponibles à partir de 10H30 sur [www.runheure.fr](http://www.runheure.fr) et [www.aroo.run](http://www.aroo.run)

Si les conditions sanitaires le permettent, Les 3 premiers hommes et femmes de l'épreuve chronométré Elite recevront un lot spécifique.

### Article 11 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

### Article 12 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.